

Sannat Histoire et Patrimoine



Mens Sana in Corpore Sano

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 juillet 2015

L'Assemblée Générale ordinaire de Sannat Histoire et Patrimoine, régulièrement convoquée s'est ouverte à 10h30 avec un léger retard. Les participants étaient nombreux. 54 adhérents ont signé la feuille d'émargement (soit 64% de présents) et 9 avaient fait parvenir une procuration (ce qui porte à 63, soit 74%, le nombre de personnes présentes ou représentées). Mme le Maire, par ailleurs membre active de SHP, nous honorait de sa présence.

L'ordre du jour était le suivant :

- a- Rapport moral du Président.
- b- Rapport financier du Trésorier et des Commissaires aux comptes.
- c- Proposition de Règlement intérieur.
- d- Programme d'activités à venir.
- e- Budget prévisionnel de l'exercice 2015-2016.
- f- Renouvellement de la moitié sortante du CA
- g- Questions et propositions des adhérents.
- h- Présentation du site internet sur grand écran.

Après avoir remercié les adhérents présents dans la salle, le Président exposa son rapport moral dont voici la version écrite.

A- Rapport moral

1- Vie de l'association :

➤ **Nombre d'adhérents :**

Nous étions 38 le 31 juillet 2014 pour créer l'association, exactement le double lors de l'AG extraordinaire du 23 janvier 2015, cad 76.

Malheureusement le rythme de progression s'est ralenti puisque nous n'avons augmenté que de 9 depuis, pour totaliser 85 adhérents en début de semaine.

C'est tout de même remarquable pour une commune qui ne compte que 390 habitants...et sans doute moins en réalité. Disons que nous sommes entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{5}$ de la population sannatoise. Il faut introduire 2 paramètres pour corriger le propos, d'une part certains considèrent que l'adhésion est familiale, ou ne concerne qu'un des deux membres du couple, et ne versent qu'une cotisation, d'autres au contraire prennent chacun une adhésion et payent deux cotisations. Chacun fait comme il veut et surtout comme il peut, mais dans la mesure où cela ne représente pas un sacrifice financier et que les deux membres du couple sont intéressés par les travaux de l'association, et souhaitent la soutenir, il est préférable d'encaisser 2 cotisations. Cela nous arrangerait bien, nous en reparlerons en évoquant les questions financières.

L'autre paramètre à prendre en compte quand on calcule le ratio d'adhérents par rapport à la population est le fait que beaucoup d'adhérents ne sont pas domiciliés à Sannat, mais sont des expatriés, originaires ou descendants de natifs de la commune. Nous comptons également parmi nos adhérents des voisins et amis venus des communes proches, en particulier de « la capitale », Evaux. Autrement dit, on ne peut faire une simple division entre le nombre d'habitants et le nombre d'adhérents. Il ne s'agit que de donner un ordre de grandeur.

Au total sur 85 adhérents, 32 ont leur adresse principale hors de Creuse (38%) et 12 leur adresse principale en Creuse, hors de Sannat, ce qui fait 44 « résidents extérieurs » au total, (soit 52%) qui n'habitent pas de manière permanente à Sannat.

➤ **Organisation du travail : les commissions.**

Nous avons constitué dès l'automne des commissions regroupant les membres actifs de l'association en dégagant 4 centres d'intérêt :

- *La Commission 1 : Inventaire, étude et valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine naturel.*

Elle s'est rapidement scindée en 2. Un groupe de travail, animé par Fabrice Bourriquet et moi-même, s'est spécialisé dans l'inventaire des chemins. L'autre groupe de travail, animé par Jean-Claude Delage, a fait l'inventaire des poulaillers.

- La Commission 2 : Conservation de la langue et des objets d'autrefois. Les outils de la vie d'antan.

La encore la commission s'est scindée en 2, mais un seul groupe de travail a véritablement fonctionné.

Le premier groupe s'est attaché à faire revivre notre langue régionale, le patois.

L'autre groupe de travail avait pour mission de procéder à l'inventaire des objets et des outils d'autrefois, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'artisanat, de l'école ou de la vie quotidienne.

- La Commission 3 : Recherche documentaire et rédaction du livre dont j'ai été l'animateur s'est donnée pour mission de recueillir les témoignages des anciens et d'effectuer les travaux de recherche qui lui permettront d'écrire progressivement l'histoire de Sannat
- La Commission 4 : Transmission orale. Animation et loisirs. Sa mission consiste à organiser les moments récréatifs, généralement en parallèle avec d'autres événements, pour leur donner un caractère convivial et festif.

➤ **Réunions des organismes dirigeants :**

- L'Assemblée générale se réunit pour la 3^{ème} fois, après l'AG de fondation de l'association le 31 août 2014 et l'AG extraordinaire de révision des statuts le 23 janvier 2015. Cette AG est la première AG ordinaire, vous voudrez bien en excuser les imperfections.
- Le CA, élargi à tous les adhérents qui le souhaitent, s'est réuni 4 fois, soit une fois par trimestre conformément aux statuts : les 29 août, 15 octobre, 23 janvier, et 17 juin.
- Le Bureau, élargi lui aussi, s'est réuni 7 fois, les 10 septembre, 19 novembre, 17 décembre, 18 février, 18 mars, 30 avril, et 9 juillet. Il manque 5 fois si l'on considère que les statuts prévoient une réunion par mois, en août, octobre, janvier, mai et juin. En fait pour 4 des 5 fois, la réunion de bureau a été couplée avec le CA. Notre système de « réunions élargies » fait qu'il n'y a pas de différence de nature entre le CA et le Bureau. Alors étant donné le temps que beaucoup d'entre nous consacrons déjà à l'association, il ne nous a pas semblé utile de multiplier par 2 les réunions les mois où se déroule un CA.

En conséquence, il ne manque qu'une réunion de bureau, celle de mai...mais c'est moi qui manquait, j'étais parti marcher à la découverte de l'histoire et du patrimoine italien.

- En outre se sont réunies à de multiples reprises les commissions et groupes de travail ; je n'en ai pas fait la comptabilité.

Tous les comptes-rendus d'AG, de CA, et de réunions de Bureau sont consultables sur le site internet de SHP

➤ **Communication :**

L'information a été diffusée régulièrement par mail, soit à l'ensemble des adhérents, soit à des groupes particuliers, par le bulletin en principe mensuel, SHP infos. 8 numéros à ce jour ont été diffusés ; le dernier remonte au mois de mai, avant mon départ. J'espérais en envoyer un, fin juin, début juillet, je n'ai pas eu le temps et j'ai du me contenter de vous envoyer l'invitation, en 4 pages tout de même, à l'AG et au voyage.

L'information est également diffusée en continu par le biais du site internet, régulièrement tenu à jour par Laurence qui met en pages et publie les documents que je lui envoie.

N'oublions pas notre trésorier-journaliste Jean-Marc qui alimente régulièrement le quotidien La Montagne des échos de notre association. Citons enfin le logo que j'avais proposé avec le concours technique de Fabrice, magnifiquement remodelé par Laurence, qui permet de nous identifier avec bonheur.

2- Actions de l'association :

Les Commissions ont travaillé avec efficacité :

- **La commission 1** « Inventaire, étude et valorisation du patrimoine bâti et du patrimoine nature »

Le Groupe de travail « chemins » s'est peu réuni en salle et il est essentiellement allé sur le terrain, explorer une dizaine d'après-midi d'hiver, les chemins de la commune. J'en ai fait le compte-rendu chaque fois, avec un tableau et une carte que nous avons présentés lors de l'exposition du 25 avril et que vous pourrez retrouver sur internet, avec l'ensemble de la dite expo sur notre site, dès que Laurence sera rentrée aux États-Unis.

L'inventaire des chemins a été en grande partie effectué, mais quelques chemins restent à explorer à l'automne. Cet été nous nous contentons de cheminer sur les sentiers connus, et en principe praticables, pour emmener les estivants découvrir ou redécouvrir notre belle campagne. En clair, et cela peut intéresser des membres de

l'assistance, nous organisons tous les dimanches matin une randonnée d'une dizaine de kms sur les chemins de la commune. Demain matin, ce sera la troisième. RV pour les amateurs à 9h sur le parking du cabinet médical. Ceci vaudra pour tous les dimanches de l'été, jusqu'au 30 août ; avec deux modifications de jour et d'horaire toutefois. Nous profiterons de la pleine lune pour effectuer une randonnée semi-nocturne le samedi 1^{er} août de 21h à minuit, et la randonnée qui aurait du avoir lieu le dimanche de la fête sera avancée au samedi matin 8 août.

L'autre groupe de travail, animée par Jean-Claude Delage, a fait l'inventaire des poulaillers, en allant sur le terrain et en se réunissant une dizaine de fois. Cet inventaire, sous forme de tableaux, de photos et d'un texte était exposé en avril, il figurera dans le livre et sur le site. 53 poulaillers encore visibles ont été recensés. Leur état est très variable, cela va de trois poulaillers restaurés, et donc en excellent état, à d'autres dont il ne reste plus qu'un tas de pierres. Entre une dizaine et une vingtaine méritent d'être restaurés, voire davantage, suivant nos moyens et notre ambition.

➤ **La Commission 2 : Conservation de la langue et des objets d'autrefois. Les outils de la vie d'antan.**

Le Groupe de travail Patois. Sous la houlette de Karine Danchaud, l'organisatrice, et de Denis Nicolas, le pédagogue-animateur, des patoisants novices ou confirmés ont d'abord en privé le mardi, puis en public le 25 avril, redonné vie à la langue de nos aînés. A partir de novembre et jusqu'en juin, le groupe d'une dizaine de personnes s'est réuni tous les quinze jours, un mardi après-midi sur deux.

L'autre sous-commission avait pour mission de procéder à l'inventaire des objets et des outils d'autrefois. L'idée était de faire le tour de la commune pour en faire l'inventaire, et de sensibiliser les propriétaires de ces objets à leur sauvegarde, pour ultérieurement envisager leur conservation durable et leur exposition. Le travail qu'Anne-Marie a réalisé pour l'expo, que l'on retrouvera sur le livre et sur internet participait à cette démarche. A coté de cette réussite, nous avons malheureusement connu un échec avec le déménagement inopiné, pour ne pas dire l'enlèvement, commis par un marchand peu scrupuleux, qui a abusé de la candeur du propriétaire de l'atelier Collinet d'Anchaud.

Pour prévenir ce genre de choses, il nous faut faire cet inventaire et sensibiliser les propriétaires, mais nous avons manqué de moyens humains, ou de temps, pour le faire. Nous lançons donc un appel aux volontaires.

➤ **La Commission 3 : Recherche documentaire et rédaction du livre.**

Comme il a été dit précédemment son but est de recueillir les témoignages des anciens et d'effectuer des travaux de recherche afin d'écrire progressivement l'histoire de Sannat. Conscient que ce travail serait de longue haleine, nous avons décidé de faire des publications partielles et régulières. La première sortira dans quelques jours. J'y reviendrai. Mais le livre global, construit et ordonné sortira un jour, il sera en quelque sorte la synthèse des publications qui l'auront précédé.

Quel sera le rythme de parution de ces petits livres ? En principe annuel, mais arriverons-nous à tenir ce rythme de travail ? La matière sera-t-elle chaque fois suffisamment abondante ? La encore cela dépendra du nombre de personnes qui s'investiront. L'intérêt immense de l'association est qu'elle permet un travail collaboratif. Beaucoup de personnes se sont associées à l'écriture de ce premier livre. C'est à ce point de vue une grande réussite. Ce travail collaboratif devra se poursuivre sous cette forme pour le deuxième tome, mais il pourra dans un deuxième temps revêtir une autre forme pour le premier tome en voie actuelle de parution. L'idée est de le vendre au départ, puis de le mettre en lecture libre sur le site dès que paraîtra le tome 2 et d'inviter les éventuels lecteurs à apporter leurs contributions pour critiquer ou enrichir. Dans sa deuxième vie, le livre deviendrait interactif et évolutif, autant que durera le site et l'intérêt que les générations présentes et futures accorderont à la commune.

La commission a réfléchi et a écrit sur le thème principal qui lui avait été assigné : Sannat au milieu du 20^{ème} siècle. Ce fut le thème principal de l'exposition du 25 avril. Chaque année nous travaillerons sur un sujet particulier. Nous y reviendrons.

Le troisième travail, commencé mais non terminé, a consisté à faire l'inventaire des archives municipales pour en connaître le contenu et l'utiliser à des fins de recherche historique.

Le quatrième travail, qui lui est, et sera continu, consiste à recueillir, numériser et archiver les documents qui nous sont confiés. C'est pour le moment essentiellement des photos, mais nous avons par exemple sur la guerre de 14-18 recueilli d'autres documents du type lettres, cartes postales ou carnets personnels. Là aussi il serait bien qu'une personne puisse se consacrer à ce travail qui pour le moment est plus ou moins bien partagé.

Un de nos problèmes est que nous avons du matériel, nous avons des documents, un local, mais aucun meuble pour le rangement, et nous n'avons pas les moyens d'investir. C'est frustrant, parce que ce simple

problème matériel est une entrave importante à l'efficacité de notre de travail.

Nous avons aussi le projet de travailler sur un « livre des morts » qui recenserait tous nos chers disparus dont les noms figurent (ou ne figurent pas) sur les tombeaux du cimetière, le monument aux morts ou la plaque funéraire de l'église, et d'établir des tableaux familiaux qui gardent les défunts dans la mémoire collective. Ce sera pour plus tard.

Dans le même esprit nous aimerions travailler sur la généalogie et initier les personnes intéressées à ce type de recherche. La encore la ressource humaine nous manque. Elle existe bien en la personne d'Alain Dupas, mais elle est lointaine, dans le Sud-ouest. Alain, qui a cependant déjà fait profiter de nombreux Sannatois de ses compétences, se tiendra cet après-midi, à partir de 16h, à la disposition de ceux qui voudraient découvrir cette activité.

Enfin on avait parlé d'organiser des conférences, on essaiera de le faire cet hiver. Evaux son Histoire et son Patrimoine le fait volontiers, et cela peut faire partie de la complémentarité entre nos deux associations

➤ **La Commission 4 : Transmission orale. Animation et loisirs.**

Sa mission consiste à organiser les moments récréatifs. C'est ainsi qu'elle a organisé l'apéritif du 11 novembre en collaboration avec la municipalité, la première veillée-témoignage des anciens, puis la partie buffet de la soirée patois, l'apéro et le pique-nique d'aujourd'hui, et qu'elle prépare le voyage dans le sud de la Creuse que nous effectuerons le 5 septembre.

- Enfin, **trans-commission** si l'on peut dire, regroupant tous les volontaires quelle que soit leur commission, l'année a été rythmée par les expositions, 4 au total si l'on inclut celle d'aujourd'hui.

➤ **Les expositions...**

Sur ces 4 expositions, deux ont représenté un travail modéré, les deux expositions essentiellement à base de photos, celle sur le patrimoine de la commune dans le cadre des journées du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2014, et l'exposition d'aujourd'hui sur la jeunesse sannatoise d'autrefois. Encore faut-il s'entendre, pour Fabrice qui est notre spécialiste des photos, le travail a été égal quelle que soit l'expo. Il faut toutefois noter que deux expositions ont demandé un très gros travail de préparation et de recherche, celle sur la guerre de 14-18 le 11 novembre dernier, et celle du 25 avril qui présentait nos travaux de l'hiver.

La grande satisfaction est que toutes ont remporté un succès de fréquentation et d'appréciation. Le public a été nombreux (une centaine aux Journées du Patrimoine, 150 le 11 novembre, 150 encore le 25 avril) et les commentaires ont été positifs et encourageants.

➤ **...Et leurs à-côtés**

L'exposition du 11 novembre nous a donné l'occasion de nous associer aux Anciens Combattants et à la Municipalité, pour honorer nos morts en participant à la cérémonie au Monument, par la lecture des biographies des poilus Sannatois morts en 1914. Le lendemain nous avons associé les enfants de l'école en les faisant profiter d'une visite personnalisée et commentée de l'exposition.

Nous n'avons pas pu le faire au lendemain du 25 avril car commençaient les vacances de printemps. Nous avons proposé à la maîtresse d'organiser à la fin de l'année une visite guidée du Bourg pour parler des anciens métiers, et de l'animer avec un jeu-concours à base de « photos-mystère », mais l'institutrice n'a pas manifesté un grand enthousiasme. Aussi avons-nous remisé notre proposition.

➤ **Les veillées**

Nous avons organisé 2 veillées.

La première était d'ordre privé. Une trentaine de membres de « Sannat Histoire et Patrimoine » se sont réunis, le vendredi 31 octobre 2014, pour écouter quelques « anciens » témoigner de leur jeunesse passée. Un casse-croûte concocté par les membres de la commission 4 a clôturé la soirée.

La seconde veillée était ouverte au public. Elle a rassemblé plus d'une centaine de spectateurs le samedi 25 avril, qui applaudirent les acteurs et les auteurs des deux scénettes qui furent données ce soir là, (les auteurs étaient Karine Danchaud pour le sketch en « parler creusois » et Denis Nicolas pour celui en patois). Les trois chansons en patois, la bourrée d'accompagnement et le casse-croûte d'entracte achevèrent de combler l'auditoire.

- *La parole est donnée à Denis Nicolas afin qu'il parle du travail effectué par le groupe patois (cours bimensuels du mardi après-midi, répétitions de la veillée du 25 avril, et déroulement de cette veillée).*

➤ **L'équipement matériel :**

Grace au projet Leader et aux subventions de la Commune et de l'Union Européenne, SHP a pu acheter le matériel informatique et audio-visuel dont nous avons besoin (ordinateur portable, imprimante, appareil photo, caméra, dictaphone, GPS et petit matériel complémentaire).

SHP dispose également d'un local grâce à la municipalité qui met à notre disposition l'ancienne salle de réunion de l'ancien presbytère, afin que nous puissions y travailler et y entreposer notre matériel, notre documentation et nos archives. Hélas, je le redis, les meubles nous manquent.

➤ **Les actions en cours :**

Le voyage dans le sud de la Creuse, à Banizette, Vassivière et Soubrebst que nous effectuerons le samedi 5 septembre et pour lequel il reste des places disponibles. (40€ pour les adhérents de SHP).

Le livre, dont l'unique exemplaire imprimé vous est présenté aujourd'hui. Il s'agit en fait de la maquette, presque définitive, pour laquelle nous avons délivré le « bon à tirer » à l'imprimeur avant-hier jeudi. Le livre devrait pouvoir être vendu lors de la fête de Sannat le dimanche 9 août. Mais déjà nous prenons les commandes et encaissons les chèques afin de faciliter les procédures. (Prix : Adhérents : 12€ -dans la limite de 3 exemplaires à ce tarif- Non-adhérents : 15€ Frais d'envoi éventuels : 2€)

L'autre action en cours c'est cette AG, que nous avons souhaité rendre attrayante, et presque festive, afin d'en faire un moment fort de convivialité dans la vie de l'association.

Outre l'AG statutaire proprement dite, nous nous rassemblerons autour d'un apéritif offert par SHP dans cette salle, puis d'un déjeuner champêtre sur les rives de l'Étang Giraud, presque sur l'herbe, mais en fait sur table et sous chapiteau, pour être à l'ombre. Une expo-photo sur le thème de la jeunesse à Sannat autrefois, et des projections vidéos de la soirée du 25 avril si vous le souhaitez, compléteront la journée.

Le public pourra profiter de **l'expo à partir de 17h, jusqu' à 20h**. Nous avons limité les photos aux photos de classe jusqu'en 1980, afin de mieux répartir les expos dans le temps. Les photos de communion, de conscrits ou de foot que nous comptons joindre seront exposées plus tard avec un autre thème, celui des fêtes par exemple.

➤ **En guise de conclusion : L'aspect moral.**

Dans un rapport moral, pourquoi ne pas parler d'aspects moraux ? Et pourquoi ne pas mettre à l'actif du bilan, la grande satisfaction que beaucoup d'entre nous éprouvons de voir les Sannatois se rassembler ?

Rassemblement autour d'un projet qui les unit, qui a pour dénominateur commun, l'histoire et le patrimoine de leur commune.

Satisfaction aussi de voir se créer une dynamique de recherche, de collecte et de mise à disposition de l'association, de documents, de photos, d'objets et de souvenirs.

Satisfaction plus grande encore quand des personnes, qui ne l'auraient peut-être pas fait autrement, prennent leur plume et nous racontent la vie d'autrefois. Et si elles l'avaient fait, leurs textes seraient sans doute restés ignorés du plus grand nombre. Écrit, gravé sur le papier, enregistré sur les supports numériques, nous sommes sûrs que le souvenir ne disparaîtra pas, que la mémoire ne s'effacera, que Sannat et ceux qui l'ont fait vivre, vivront encore longtemps dans les têtes et dans les cœurs.

Fin du rapport moral

Parmi les réalisations, Jean-Marc Duron rappela qu'une première restauration avait été effectuée sous l'égide de SHP, celle de la Croix du Lard ou l'ancien piédestal a été dégagé et remis en place, et où une nouvelle croix de bois a été fabriquée et installée par un résident anglais de Fayolle, Mr Rash. SHP adresse ses plus vifs remerciements à Jean-Marc qui a conduit cette action et à Mr Rash qui l'a réalisée.

Dans les remerciements « extérieurs », ce compte-rendu écrit permet aussi d'associer les donateurs, la Municipalité de Sannat et Mme le Maire Maryse Chaumeton, le député Michel Vergnier, l'ancien et les nouveaux conseillers généraux ou départementaux, Mr Radigon, Mme Vialle et Mr Simonnet, et le responsable local du programme Leader, Mr Taillandier. Remerciements également aux Maires d'Evaux et de Saint Julien la Genête, Mrs Papineau et Chirade, qui ont mis gracieusement à notre disposition, l'un, trois chapiteaux, l'autre, 80 plateaux pour vous permettre de prendre le repas dans les meilleures conditions tout à l'heure.

Remerciements encore à Mme le Maire de Sannat qui met cette salle à notre disposition autant que nécessaire, ainsi que la petite salle de l'ancien presbytère qui nous sert de local.

B- Rapport financier

Après avoir rappelé que les comptes avaient été certifiés par les deux commissaires aux comptes Chantal Aubert et Robert Rouchon, le Trésorier Jean-Marc Duron présenta le compte de résultats en commentant le tableau suivant :

AG 25-07-2015

Compte de résultats 2014-2015

Charges		Produits	
Nature	Montant	Nature	Montant
Achats et Prestations de service	3166.86	Vente de Produits finis	380.35
Matériel FNAC	2425.83	Produit des manifestations publiques	380.35
Fournitures Panneaux	316.25		
Fournitures de fonctionnement	275.40	Subventions	3511.11
Fournitures alimentaires	149.38	Leader	1051.11
		Commune de Sannat (860+50)	910.00
Services extérieurs	284.04	Conseil Général	50.00
Assurance	239.19	Ministère de la Culture	1500.00
Journal Officiel	44.00	Autres Produits	2457.50
Chéquier	0.85	Cotisations	1257.50
Remboursement JP.Buisson	800.00	Prêt JP.Buisson	1000.00
		<i>Recette exceptionnelle</i>	200.00
Total	4250.90	Total	6348.96

Il fit remarquer que l'excédent de l'exercice était apparemment de 2098.06€, ce qui correspondait bien à notre solde positif sur le compte bancaire au 30-06-2015 (2083.06€) + 1 chèque non encaissé de 15€, soit au total 2098.06€. Mais notre excédent réel de l'exercice est bien inférieur. Il faut déduire 2 subventions à valoir sur l'exercice suivant (Ministère de la Culture-1500€- et Commune de Sannat-50€-). Excédent réel=2098.06- (1500+50)=548.06€. Il proposa que cet excédent soit affecté aux réserves pour constituer un fond de roulement.

JP. Buisson expliqua pourquoi il avait prêté 1000€ à l'association et qu'elle ne lui avait rendu que 800€. La FNAC avait accordé un avoir de 200€ en raison des achats effectués, mais que pour des raisons techniques elle l'avait affecté sur le compte personnel de JP. Buisson, sans qu'il puisse être fait autrement. Ce dernier ayant profité de cet avoir, il l'a ristourné à SHP en demandant qu'il lui soit moins rendu que ce qu'il avait prêté.

Personne n'ayant souhaité intervenir sur les deux rapports qui, semble-t-il, avaient donné satisfaction, ils furent tour à tour soumis au vote de la salle qui les approuva à l'unanimité. Il en fut de même de l'affectation du résultat (excédent affecté au fond de roulement).

C- Proposition de Règlement intérieur

Le projet de Règlement intérieur avait été envoyé une dizaine de jours auparavant aux adhérents. Trois avaient formulé des propositions d'amélioration dont une qui changeait un peu la nature d'un article. Le Président l'expliqua puis, sans entrer dans le détail, hormis pour certains points qui méritaient d'être précisés, il rappela à grands traits le contenu du projet de RI. Cela n'appela pas de commentaires de la part des adhérents. Présenté au vote, il fut adopté à l'unanimité.



Règlement intérieur de l'association Sannat Histoire et Patrimoine

Ce règlement intérieur complète et précise les statuts de l'association Sannat Histoire et Patrimoine. Il s'applique obligatoirement à l'ensemble des membres, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il est disponible au siège de l'association et une copie doit être remise à chaque adhérent qui en fait la demande.

Les dispositions du présent règlement doivent être interprétées à la lumière des statuts. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, les statuts s'appliquent par priorité sur le règlement intérieur.

Le présent règlement précise le fonctionnement interne et externe de l'association. Il concerne notamment :

Titre 1 : Adhésion à l'association

Article 1 - Admission de membres nouveaux

L'association peut à tout moment accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter les conditions et la procédure d'admission telle que définie dans les statuts :

- Formuler et signer une demande écrite.
- Accepter intégralement les statuts et le règlement intérieur de l'association.
- Être accepté par le Bureau.
- S'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale

Il n'y a pas de condition expresse d'âge mais une autorisation parentale est requise pour les mineurs.

Le Bureau ne pourra refuser des adhésions qu'après avoir entendu les intéressés. Il n'aura pas l'obligation de motiver sa décision.

L'association tient des formulaires d'adhésion à la disposition des personnes intéressées.

Article 2- Catégories de membres

Parmi ses membres, l'association SHP distingue les catégories suivantes :

- Membres d'honneur ;
- Membres bienfaiteurs ;
- Membres adhérents ;

Les membres d'honneur sont des personnes qui par leur fonction ou par leur engagement personnel ont rendu un service notable à l'association. Cette qualité est attribuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau. Elle requiert l'assentiment de la personne concernée.

Les membres d'honneur disposent des mêmes droits que les autres membres, dont le droit de vote en assemblée générale.

Les membres bienfaiteurs sont les adhérents qui ont acquitté une cotisation égale au double (ou davantage) de celle fixée chaque année par l'assemblée générale. Les membres bienfaiteurs ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres membres.

Les membres adhérents sont ceux qui ont acquitté leur cotisation annuelle.

Article 3 – Cotisation et tarifs

Adhésion à l'association

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

La cotisation initiale est fixée à :

Tarif normal : 15€ en 2015

Tarif réduit : il est égal à la moitié du tarif normal.

Le versement de la cotisation doit être effectué au plus tard à la fin de l'année sociale précédente, c'est-à-dire avant le 30 juin, (ou au plus tard le jour de l'Assemblée Générale ordinaire), soit par chèque établi à l'ordre de l'association, soit en espèces contre remise d'un reçu. L'appel à cotisation sera lancé au cours du dernier mois de l'exercice précédent, soit au mois de juin.

La cotisation payée par un nouvel adhérent après le 1^{er} janvier vaudra pour la demi-année en cours, et pour la totalité de l'année sociale suivante. Toutefois, si l'adhérent le souhaite, il pourra verser une nouvelle cotisation à l'échéance normale, c'est à dire au début de la nouvelle année sociale qui suivra son adhésion.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Un tarif réduit sera appliqué à certaines catégories de personnes aux revenus réputés modestes : jeunes encore mineurs, étudiants, personnes en recherche d'emploi, handicapés, etc....

Article 4 - Conséquences de l'adhésion : droits et devoirs des adhérents

Protection de la vie privée des adhérents – Fichiers

Les adhérents sont informés que l'association met en œuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant ; de facto, ils en acceptent le principe et l'utilisation interne.

Ce fichier est à l'usage exclusif de l'association. L'association s'engage à ne pas communiquer ces données nominatives et ne pas les publier sur Internet.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dont l'application est surveillée par la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (C.N.I.L). Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'adhérent s'adressera au siège de l'association.

Conséquences de l'adhésion : Devoirs des adhérents

L'adhésion à l'association, à quelque titre que ce soit, entraîne pleine et entière acceptation des statuts et du présent règlement intérieur.

Les adhérents ont en particulier un devoir de respect envers les autres membres, et tout en conservant la possibilité d'exprimer des opinions divergentes, ils doivent s'interdire tout comportement susceptible de blesser autrui, ou de nuire à l'image de l'association.

Démission

Le membre démissionnaire devra adresser, sous lettre recommandée avec Accusé de Réception, sa démission au Président. Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une quelconque indemnité.

Radiation

La radiation est prononcée par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau pour infraction aux statuts, ou pour motif portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'association, ou pour motif grave.

Les fautes graves sont celles commises intentionnellement qui sont susceptibles de nuire à l'association (ou à ses membres), à son efficacité, à sa crédibilité, et qui pourraient la mettre en péril.

<p style="text-align: center;">Titre 2 - Institutions de l'association (assemblées générales, organes de décision, commissions)</p>
--

Article 5- Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- entendre le rapport moral de l'année écoulée, le rapport financier, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes ;
- approuver les comptes de l'exercice écoulé ;
- donner quitus au trésorier pour l'exercice financier ;
- approuver le projet de budget préparé par les administrateurs ;
- ratifier les conventions ;
- élire les administrateurs ou renouveler leurs mandats ;
- prononcer, le cas échéant, la révocation des dirigeants ;
- décider des actes essentiels concernant le patrimoine de l'association, tels que l'achat ou la vente d'un immeuble, la souscription d'un emprunt, etc. ;
- modifier les statuts de l'association ;
- prononcer la dissolution ou la fusion de l'association.

Article 6 - Assemblée Générale ordinaire

Convocation

Conformément à l'article 11 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale ordinaire se réunit une fois par an, dans le premier mois de l'exercice (juillet), ou au plus tard dans le premier trimestre (juillet-août-septembre), sur convocation envoyée par le Président.

Seuls les membres à jour de leur cotisation à la date de la réunion de l'Assemblée Générale sont autorisés à participer au vote. Les membres non à jour de leur cotisation peuvent cependant être autorisés à assister aux travaux de l'assemblée, après en avoir fait la demande au Président, mais sans qu'ils puissent voter.

Les membres de l'association sont convoqués suivant la procédure suivante : mail, ou remise personnelle de la convocation, ou courrier

simple, et publication sur le site internet de l'association au moins 15 jours avant la date de l'AG.

Ordre du jour

Sur proposition du Bureau, le Conseil d'Administration rédige un ordre du jour communiqué aux adhérents, en même temps que la convocation. En principe seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être valablement évoquées en assemblée. Des exceptions seront cependant admises :

- la révocation des dirigeants qui peut intervenir à tout moment.
- des questions diverses qui peuvent être posées par des membres à condition qu'elles aient été transmises par écrit au préalable au Président au moins une semaine avant la date de l'AG.

Quorum et vote

Un quorum de 50% des adhérents à jour de leurs cotisations est nécessaire pour prendre les décisions les plus importantes : modification des statuts, contraction d'un emprunt, achat immobilier. Si le quorum n'est pas atteint, il pourra être procédé à une nouvelle convocation suivant la procédure énoncée à l'article 6, mais le même quorum sera à nouveau requis.

Dans tous les autres cas aucun quorum n'est requis.

Le vote des résolutions s'effectue à main levée. L'élection des membres du Conseil d'Administration se fait également à main levée, sauf si un adhérent, ou davantage, demande un vote à bulletins secrets. Dans tous les cas, seule la majorité simple des personnes présentes et représentées, c'est à dire la majorité des voix exprimées, est requise.

Les votes par procuration sont autorisés dans les conditions suivantes :

Les membres convoqués régulièrement peuvent être représentés par un autre membre par procuration écrite et signée.

Un membre ne peut être porteur que de 1 mandat de représentation.

Les personnes représentées par procuration sont considérées comme présentes dans le calcul du quorum.

Les procurations peuvent être envoyées, sans mention d'un mandataire, au Président qui aura la possibilité de les répartir entre les membres présents.

Suivant les situations qui peuvent différer, les procurations peuvent mentionner un vote particulier ou laisser la liberté de vote à celui qui en est porteur.

Une feuille de présence sera émarginée par chaque participant et certifiée par le Président et deux membres du Bureau.

Déroulement de l'assemblée

Le Bureau de l'Assemblée Générale est le Bureau sortant de l'association. Le Président préside, expose la situation morale de l'association et rend compte de l'activité de l'association. Le Trésorier rend ensuite compte de sa gestion.

L'Assemblée Générale entend également le rapport des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale délibère sur les rapports du Président et du Trésorier et se prononce sur les rapports moral (ou d'activité) et financier (comptes de l'exercice) annuels des dirigeants.

Le Président propose ensuite les grandes orientations et présente le programme d'activités de l'exercice à venir. Le Trésorier présente ensuite le projet de budget.

L'Assemblée Générale délibère et se prononce sur le projet moral puis sur le projet financier. Des votes défavorables sur les rapports moral & financier et les projets moral & financier entraînent de facto la révocation des dirigeants ».

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle, autorise les emprunts bancaires et la conclusion de contrats de travail.

Elle délibère sur les seules questions inscrites à l'ordre du jour, sauf exceptions prévues au paragraphe précédent « Ordre du jour »

Elle procède à l'élection des nouveaux membres du Conseil, et ratifie les nominations effectuées à titre provisoire.

Elle autorise la conclusion des actes ou opérations qui excèdent les pouvoirs du Conseil d'Administration.

En cas de désaccord entre le Bureau et le Conseil d'Administration, c'est l'Assemblée Générale qui tranche le litige.

Procès-verbaux des assemblées générales

Les délibérations des assemblées sont constatées sur des procès-verbaux contenant le résumé des débats, le texte des délibérations et le résultat des votes.

Les procès-verbaux sont retranscrits, sans blanc ni rature, dans l'ordre chronologique sur le registre des délibérations de l'association, préalablement coté et paraphé par le Président.

Les procès-verbaux des délibérations sont rédigés par le Secrétaire et signés par le Président, et un autre membre du Conseil.
Le Secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi vis-à-vis des tiers.

Article 7 - Assemblée Générale extraordinaire

Convocation

Les membres de l'association seront convoqués selon la même procédure que pour les Assemblées Générales ordinaires.

Décisions

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée par le Président, en cas de besoin de modification urgente des statuts, de situation financière difficile, de contraction d'un emprunt bancaire, et de toute circonstance qui l'exige, à la demande du Bureau ou à la demande écrite d'au moins un tiers des membres.

Quorum et vote

Les conditions sont les mêmes qu'en Assemblée Générale ordinaire

Article 8 - Commissions

L'association se dote de commissions de travail qui, sous la conduite d'un ou plusieurs animateurs, effectueront les travaux proposés par le Conseil d'Administration.

Les travaux pourront également être effectués individuellement.

Les travaux effectués collectivement dans le cadre de l'association seront propriété de l'association.

Les travaux individuels remis à l'association seront copropriété de l'auteur et de l'association, chacun pourra les utiliser librement, dans le respect de l'autre. Dans tous les cas, la mention de l'autre partenaire sera signalée.

Afin de coordonner, de mutualiser, et d'informer sur les travaux en cours ou à venir, afin d'établir des bilans ou de tracer des perspectives, afin de faire vivre le site internet, afin que chacun se sente engagé dans une œuvre collective et participe à la dynamique de l'association, les réunions statutaires de Conseil d'Administration et de Bureau seront ouvertes au plus grand nombre. (Voir articles 10 et 11).

<p style="text-align: center;">Titre 3 Attributions des organes dirigeants (fonctions-clés et tâches fondamentales)</p>
--

Article 9 – Organes dirigeants et attributions

Fonction opérationnelle, Président.

Le Président assure la direction opérationnelle de l'association.

Le Président représente l'association tant à l'égard des pouvoirs publics, qu'auprès des partenaires privés. Il anime l'association, coordonne les activités et assure les relations publiques.

Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il peut déléguer certaines de ses attributions.

Le Président négocie et conclue tous les engagements de l'association et d'une manière générale agit au nom de l'organisme en toutes circonstances, sous réserve du respect des statuts et des décisions souveraines de l'Assemblée Générale.

Le Président convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le Vice-président ou à défaut tout autre administrateur spécialement délégué par le Conseil d'Administration.

Fonction financière, Trésorier.

Le Président et le Trésorier veillent au respect des grands équilibres financiers de l'association, en maîtrisant les dépenses, en assurant un flux de recettes internes et externes suffisant, en fixant ou proposant des tarifs équilibrés et en assurant le suivi des dépenses et des comptes bancaires.

Le Trésorier, assisté du Trésorier-adjoint, assure en particulier, en informant le Président :

- La préparation et le suivi du budget ;
- Les remboursements de frais et les paiements aux fournisseurs, sur justificatifs.
- La transparence du fonctionnement financier envers l'Assemblée Générale ;

- Les demandes de subventions ;
- L'établissement de la comptabilité.

Les menues dépenses seront effectuées simplement et directement par le Trésorier ou le Président.

Les dépenses d'un montant supérieur à 50€ seront effectuées de la manière suivante : La commande ne pourra être effectuée que par le Président, ou par le Trésorier, avec l'accord de l'autre, ou selon une délégation temporaire ayant un objet précis, par une tierce personne, avec l'accord du Trésorier et du Président.

Le paiement sera effectué de la même manière. Il sera effectué d'un commun accord par le Trésorier, ou à défaut par le Président qui seront les seuls à détenir la signature ou les codes pour paiement.

Si la dépense a été réglée par un membre de l'association dûment mandaté, la somme engagée lui sera remboursée dans les meilleurs délais par le Trésorier, sur présentation d'une facture en bonne et due forme au nom de l'association. Le ticket de caisse ne sera admis que pour les achats de produits ou d'objets courants de faible valeur.

A chaque Conseil d'Administration, le trésorier présentera un état succinct des finances de l'association.

Deux commissaires aux comptes désignés par le Conseil d'Administration, et non membres du bureau, disposeront d'un droit de regard sur les comptes après en avoir informé au préalable le Trésorier ou le Président, en particulier dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale.

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'association. Il effectue en priorité tous les paiements et il perçoit toutes les recettes sous l'autorité du Président.

Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle, qui statue sur la gestion en accordant ou non le quitus.

Fonction administrative, Secrétaire

Le Secrétaire, assisté du Secrétaire-adjoint, assure, en en collaboration avec le Président:

- La convocation et le bon déroulement de l'Assemblée Générale (convocation, comptes rendus) ;
- La bonne circulation des informations à destination des adhérents ;
- L'archivage de tous les documents juridiques et comptables de l'association ;
- Les déclarations en préfecture (création, certaines modifications statutaires, changement de dirigeants, acquisition d'un immeuble, dissolution) ;
- Les publications au journal officiel ;

- Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives ;
- Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la transcription sur les registres.

Fonctions complémentaires

Des responsabilités particulières peuvent être confiées par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration à des adhérents membres ou non membres des organes dirigeants, comme animateurs de commissions ou de groupes de travail, responsable du matériel, animation technique et audio-visuelle, archivage de la documentation, communication, informatique, etc...

Article 10- Le Conseil d'Administration

Attributions

Le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante et l'administration de l'association. Son rôle consiste à :

- mettre en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale ;
- se prononcer sur la radiation des membres ;
- préparer le budget prévisionnel de l'association, qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
- décider de la création ou de la suppression d'emplois salariés ;
- autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel, à condition de ne pas déséquilibrer le budget,
- convoquer les Assemblées Générales et déterminer leur ordre du jour ;
- élire les membres du Bureau en son sein et contrôler leur action ;
- décider de l'ouverture des comptes bancaires et des délégations de signature ;
- arrêter les comptes de l'association qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
- arrêter les projets qui seront soumis à l'Assemblée Générale ;
- décider d'engager une action en justice au nom de l'association.

Désignation – Composition

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale en son sein. Les candidats doivent déclarer formellement leur volonté.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de 2 ans. Il est renouvelable par moitié tous les ans. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

Réunion - décisions – votes

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre. Aucun quorum n'est exigé. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Les membres de l'association non élus, peuvent assister aux séances « ordinaires » du Conseil, y prendre la parole sur autorisation du Président, mais ils ne peuvent pas voter. Les réunions de Conseil d'Administration sont donc en règle générale des « CA élargis », auxquels tous les membres de l'association qui le désirent peuvent prendre part, qu'il s'agisse des adhérents particulièrement intéressés par la vie et les travaux de l'association, des personnes plus particulièrement concernées par un sujet à l'ordre du jour, ou des adhérents lointains qui profitent d'un passage à Sannat pour se joindre à nous.

Cependant pour des raisons de confidentialité, sur un sujet particulier, le Bureau peut désirer que seuls soient présents les membres du Conseil, le Président convoque alors un CA dit « restreint ».

Article 11 - Le Bureau

Composition – Désignation

Le Bureau est composé de 6 membres :

Un Président, un Vice-président, un Trésorier, un Trésorier-adjoint, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint.

Les membres du bureau sont élus pour un an par le Conseil d'Administration, au sein du dit Conseil, à main levée, ou à bulletins secrets à la demande d'un ou plusieurs membres, à la majorité simple. Les membres peuvent être reconduits à l'exercice suivant.

Les fonctions de Président et de Trésorier sont interdites aux mineurs. Les candidats doivent déclarer formellement leur volonté.

Fonctions

Les membres du Bureau prennent en charge les trois fonctions opérationnelles de l'association (voir article 9).

Le Bureau assure la gestion courante, exécute et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, propose les orientations générales, prépare les travaux du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, (ordre du jour, bilans, rapports, projets, activités) et organise la vie de l'association. Il prend les décisions urgentes, mais en rend compte au Conseil d'Administration statutaire suivant.

En outre, il se prononce sur l'admission des nouveaux adhérents.

L'association donne, dans la mesure de ses possibilités, tous les moyens aux dirigeants pour mener à bien leurs tâches.

Réunions et Décisions

Les modalités de fonctionnement du Bureau sont les suivantes :

Le Bureau se réunit une fois par mois, ou davantage si besoin, sur convocation du Président ou à la demande d'au moins 2 de ses membres. Un quorum de la moitié des membres est nécessaire pour prendre des décisions. Elles sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Sauf indication contraire figurant sur la convocation, les réunions du Bureau sont ouvertes aux membres du Conseil d'Administration qui le désirent, et comme pour les réunions de ce dernier, aux membres de l'association particulièrement investis dans l'association. Mais en cas de vote, seuls les membres du Bureau peuvent exercer ce droit.

Afin de ne pas multiplier inutilement les réunions, et étant donné que le Conseil d'Administration et le Bureau ont des méthodes de fonctionnement identiques, les réunions de Bureau peuvent être couplées avec celles du Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration ou du Bureau peuvent être couplées avec des réunions d'organismes techniques, commissions, groupes de travail, groupes de pilotage, etc., en fonction des échéances de travail et de la programmation des activités.

Titre 4 - Réglementation financière

Article 12 - Modalités de remboursements des frais

Les frais justifiés par l'activité réelle du bénévole, dûment missionné par l'association, peuvent être remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Il en va de même pour les remboursements des produits et services payés pour le compte de l'association par le bénévole.

Tous les frais doivent faire l'objet d'un enregistrement permettant d'identifier clairement le bénévole, sa mission, et la nature des frais engagés.

Titre 5 - Dispositions diverses

Article 13 - Modification du règlement intérieur

En vertu de l'article 17 des statuts, le règlement intérieur peut être modifié par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration selon la procédure des décisions ordinaires.

Le Président
Le Trésorier

Fait à Sannat, le 25 juillet 2015
Le Secrétaire

D- Programme d'activités

Le Président présenta ensuite le programme d'activités à venir en s'appuyant sur le document ci-dessous

Parler du programme d'activités pour l'année à venir, c'est définir un cadre général, puis le décliner pour l'année 2015-2016

1- Quel est notre but ?

Connaitre et transmettre, être des « passeurs d'histoire ». Faire nôtre cette maxime prêtée à Saint-Exupéry « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».

Notre objectif est de prendre conscience, et de faire prendre conscience, que tout ce que nos ancêtres ont fait, nous devons, autant que faire se peut, chercher à le connaître, le rassembler, le sauvegarder, afin de pouvoir le transmettre à nos enfants. Nous n'avons pas le droit de les priver de ce droit de savoir, quel que soit le moment où ce désir de savoir s'éveillera en eux.

Nous sommes les maillons d'une chaîne qu'il nous est interdit de rompre. Ceci est l'aspect « **devoir** ». Mais il y a aussi l'aspect « **plaisir** ». Le plaisir est la satisfaction d'un besoin.

Le besoin que nous ressentons, c'est le besoin de savoir, le besoin de répondre aux éternelles questions que se posent et se poseront toujours les hommes et les femmes : « *Qui suis-je ? D'où viens-je ? Où vais-je ?* »... (Et les humoristes comme Francis Blanche ou Coluche avaient ajouté « *...dans quel état j'erre* »?).

Nous avons tous envie de savoir. Il n'est qu'à voir la curiosité et le plaisir qui nous animent quand nous regardons de vieilles photos, quand nous écoutons ou lisons des récits du « *cher passé* », ou quand nous découvrons quelque chose qui nous était inconnu.

Nous avons d'autant plus envie de savoir, et nous nous tournons d'autant plus vers le passé, que l'avenir est incertain, voire inquiétant. Le passé est un refuge qui nous rassure, mais c'est aussi un ancrage qui nous donne des bases solides pour affronter l'avenir, et pour nourrir l'espoir.

2- Quels moyens pouvons-nous mettre en œuvre ?

- **Connaitre :**

- Recueillir la mémoire par les écrits des anciens et par leurs témoignages oraux qu'il nous faut consigner ou enregistrer.
- Compiler et exploiter les documents mis à notre disposition, ainsi que ceux que nous allons chercher dans les archives, sur internet ou dans les livres.
- Rechercher et explorer sur le terrain.

- **Conserver :**

- Conserver et archiver les documents originaux que l'on nous donne.
- Scanner ces documents et tous ceux que l'on nous prête.
- Constituer une bibliothèque réelle et virtuelle de documents, de livres et de photos.
- Recueillir et (ou) inventorier les objets du passé, ou inciter les gens à conserver eux-mêmes.

- **Transmettre :**

- Par les expositions.
- Les livres périodiques.
- Des brochures ou des dépliants thématiques.
- Le site internet
- Des cours (patois).
- Des conférences ou des entretiens.

- **Agir :**

- Établir un schéma des chemins de randonnée de la commune. Les entretenir et les faire entretenir. Baliser des circuits et éditer des dépliants.
- Restaurer et faire restaurer le petit patrimoine bâti.
- Créer un conservatoire virtuel du matériel et des objets...avec l'espoir de créer plus tard un conservatoire réel (écomusée)
- Animer la vie locale par des veillées spectacles, des veillées échanges, des voyages et des sorties.

3- Quel programme précis pour 2015-2016 ?

Si l'on prend par commission :

La commission 1 « Patrimoine »:

Groupe de travail « Chemins » : Finir l'inventaire. Établir le schéma des chemins de randonnée de la commune. Fixer des priorités d'entretien en collaboration avec la municipalité et les agriculteurs riverains, et peut-être la ComCom. Baliser (en bleu et jaune). Éditer des dépliants. (Pour ces 2 derniers points, l'année ne suffira sans doute pas)

Groupe de travail « Patrimoine bâti »:

Sélectionner quelques poulaillers et les restaurer (chantiers participatifs) et (ou) les faire restaurer avec le concours de la Fondation du Patrimoine qui en la personne de son responsable départemental, Mr Delprato, viendra nous rendre visite en septembre.

Consolider dès cet été la cave de la Chaize et explorer l'éventuel aqueduc.

Faire l'inventaire du reste du petit patrimoine bâti : Croix, Fontaines et Puits, Fours, etc....

L'année suivante (2016-2017) nous pourrions passer au patrimoine immobilier, maisons et bâtiments agricoles.

La commission 2 « Outils : Langue et objets »

Groupe de travail « langue-patois » : Poursuite des cours en dédoublant peut-être le groupe, veillée spectacle, travail de découverte et d'initiation avec les élèves de l'école, production d'un article de fond sur le patois qui s'intégrerait parfaitement dans le thème de l'année....etc.

Groupe de travail « objets » : Il nous faut trouver la ou les personnes qui pourraient rendre visite à tous les propriétaires de maisons où des objets, des outils ou des machines d'autrefois existent encore. Le but serait d'en faire l'inventaire et d'inciter les propriétaires à les conserver, ou à nous les donner pour ceux et celles que l'on peut stocker.

La commission 3 « Histoire »

Finir la présentation des villages vers 1950

Finir l'inventaire des archives municipales et en établir un catalogue destiné à l'association et à la mairie.

Travailler sur le sujet qui sera le thème principal des recherches et de l'exposition l'année prochaine « *Les transformations de l'agriculture et du monde agricole à Sannat dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.* »

Préparer la parution du deuxième livre.

La commission 4 « Animation »

Organiser les veillées et autres festivités.

Organiser un voyage d'études.

Commencer à préparer la marche « *Sur les traces des maçons Sannatois* ».

Trans-commissions : Les expositions

Le rythme de 4 expositions par an est trop lourd à tenir. Nous allons le ralentir en abaissant ce nombre à 3, qui se répartira en une importante, et deux qui le seront moins.

Celle qui disparaîtra est, jusqu'en 2018, celle qui était consacrée aux Journées du Patrimoine. Deux expos aussi rapprochées, fin septembre pour les Journées du Patrimoine, et début novembre pour la commémoration de la Grande Guerre, cela faisait trop.

Celle du 11 novembre perdra un peu de son importance en 15, 16 et 17 et deviendra l'exposition principale de l'année en 2018. Nous y raconterons la suite du récit de la guerre des combattants Sannatois, nous essaierons d'évoquer la vie à l'arrière, c'est-à-dire ici, et nous étudierons les conséquences de cette guerre pour notre commune.

Lors des 3 autres commémorations, nous nous contenterons de retracer la biographie des soldats morts cette année là. Nous ferons une petite expo dans ce sens, et nous participerons à la cérémonie au Monument aux morts.

En juillet, à l'occasion de l'AG, nous continuerons d'exposer des photos des grands moments de la vie des anciens Sannatois. Cette année le thème était la jeunesse (« Nos tendres années ») avec l'école. Nous poursuivrons les années suivantes avec le mariage, peut-être sur deux années car on risque d'avoir beaucoup de photos, puis les loisirs et les fêtes (on inclura le foot, les conscrits et les communions que l'on n'a pas pu mettre cette année) etc....

L'exposition principale d'avril :

Elle présentera toujours nos travaux de l'année et elle se consacrera en grande partie à un thème particulier. L'année prochaine le thème portera, on l'a dit, sur « *les transformations de l'agriculture et du monde agricole dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle* ». Quand ? En avril encore. Pâques tombera le 3 avril. Les vacances de zone A vont du samedi 9 avril au lundi 25 avril.

Le dimanche commun aux 3 zones est le dimanche 17 avril. (Ordre des congés zones B.A.C.).

Faut-il faire la veillée spectacle patoisante le même jour, ou dissocier les 2 manifestations ?

L'année 2016-2017 nous travaillerons sur le patrimoine immobilier, ce qui nous amènera à commencer à étudier l'histoire des maçons ...qui pourrait trouver sa concrétisation dans la marche des maçons que nous avons envisagée...par exemple à la fin de l'été 2017.

L'année 2017- 2018 sera consacrée à la guerre. L'exposition principale sera donc reportée au 11 novembre 2018.

Au total voici donc un programme triennal pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018...mais qui peut encore changer. Essayons de tenir le cap de nos objectifs généraux, sans pour cela nous enfermer dans un carcan. **Savoir où l'on va, quitte à changer de route si nécessaire.**

Soumis au vote, ce programme fut adopté à l'unanimité.

E- Budget prévisionnel de l'exercice 2015-2016

Le trésorier présenta ensuite le projet de budget ci-dessous qu'il commenta.

Charges		Produits	
Nature	Montant	Nature	Montant
Achats et Prestations de service	6934	Vente de produits finis	4925
Livre (2416+84+500)	3000	Livre (125x12) + (75x15)	2625
Voyage	2750	Voyage (50x40)	2000
Matières et fournitures	884	Actions diverses	300
Mobilier	300		
Services extérieurs	300	Subventions	1650
Assurance	190	Ministère de la Culture (report)	1500
Documentation	110	Conseil Départemental	100
		Commune de Sannat (report)	50
Charges exceptionnelles	200	Autres Produits	1434
Part subvention M. de la Culture non utilisée	375	Cotisations (90x15)	1350
Dotations aux amortissements	500	Abandon de frais	84
Total	8009	Total	8009

Présenté au vote il fut accepté à l'unanimité.

F- Renouvellement de la moitié sortante du CA

Conformément aux statuts il fut d'abord procédé au tirage au sort des 6 membres soumis à renouvellement. Sortirent du chapeau, tirés par une main innocente, les noms de Christine Bonnichon, Jean-Claude Delage, David Grange, Anne-Marie-Maletterre, Pierre Mongour et Jim Newman.

Par ailleurs Fabrice Bourriquet annonça son intention de ne plus faire partie du CA ni du Bureau, en raison de ses charges professionnelles et associatives. Il déclara toutefois vouloir continuer à s'occuper de la gestion du matériel, du domaine audio-visuel et informatique, et des photos.

Pour cela, comme le prévoit le règlement intérieur, l'AG lui confère cette responsabilité, ainsi que des tâches spécifiques de secrétariat liées à la gestion de la documentation à Nicky Marnat.

Les 6 candidats sortant, tous volontaires pour se représenter, ainsi que Chantal Aubert qui remplacera Fabrice Bourriquet ont été élus à l'unanimité à main levée par l'AG. Aucun autre candidat ne s'est présenté.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose donc de la manière suivante :

Mme Chantal Aubert

Mr Jean-Pierre Buisson

Mme Christine Bonnichon

Mme Martine Chanudet

Mr Jean-Claude Delage

Mr Jean-Marc Duron

Mme Anne-Marie Maletterre

Mr Pierre Mongourd

Mr James Newman

Mr David Grange

Mlle Cindy Picaud

Mme Patricia Picaud

Ce conseil d'administration renouvelé s'est ensuite réuni à huis clos pour élire les membres du bureau, choisis parmi ses membres.

Mr Jean-Pierre Buisson a été reconduit Président de S.H.P. à l'unanimité du CA sur proposition de Mr Jean-Marc Duron.

Les autres membres du bureau élus à l'unanimité du CA sont :

Mr Jean Marc Duron en qualité de Trésorier

Mme Martine Chanudet en qualité de secrétaire
Mme Patricia Picaud en qualité de Vice-présidente
Mme Christine Bonnichon en qualité de Trésorière adjointe
Mme Chantal Aubert en qualité de secrétaire adjointe

Comme indiqué précédemment, seront étroitement associés aux travaux :

Laurence Erhili-Velut, responsable du site internet

Nicky Marnat, chargée de la documentation

Fabrice Bourriquet, chargé de l'audio-visuel et de l'informatique,

Et bien sûr tous ceux qui s'investissent dans l'association, les responsables de commissions ou de groupes de travail, les rédacteurs et acteurs de terrain, présents physiquement ou, miracle du progrès, virtuellement.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, pour toutes les fonctions utiles à l'association.

En l'absence de questions, le Président clôtura les travaux en présentant la suite du programme de la journée, après que Laurence Erhili-Velut ait proposé de présenter le site à ceux qui le désiraient pendant l'apéritif.

Les travaux étant clos à midi trente, allaient suivre :

- L'apéritif offert par SHP dans la salle des fêtes
- Le repas champêtre pris sur les rives de l'Étang Giraud auquel participèrent 65 convives
- Suivi d'un retour dans la salle des fêtes pour visiter l'exposition sur les photos d'école ouverte au public de 17h à 20h, et pour profiter de la projection de vidéos à la demande.

Ainsi se termina cette belle journée qui sembla satisfaire le plus grand nombre.